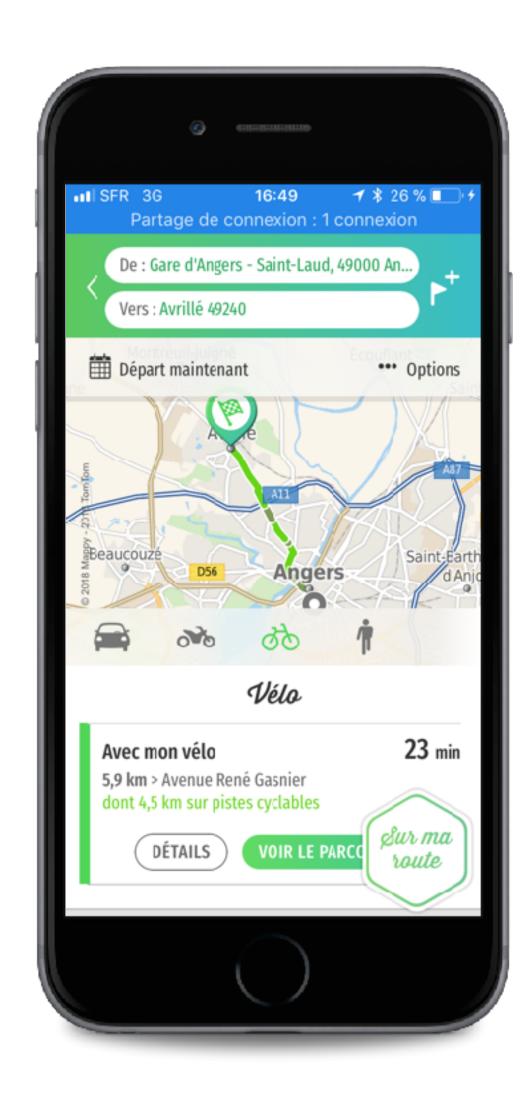


transport.data.gouv.fr

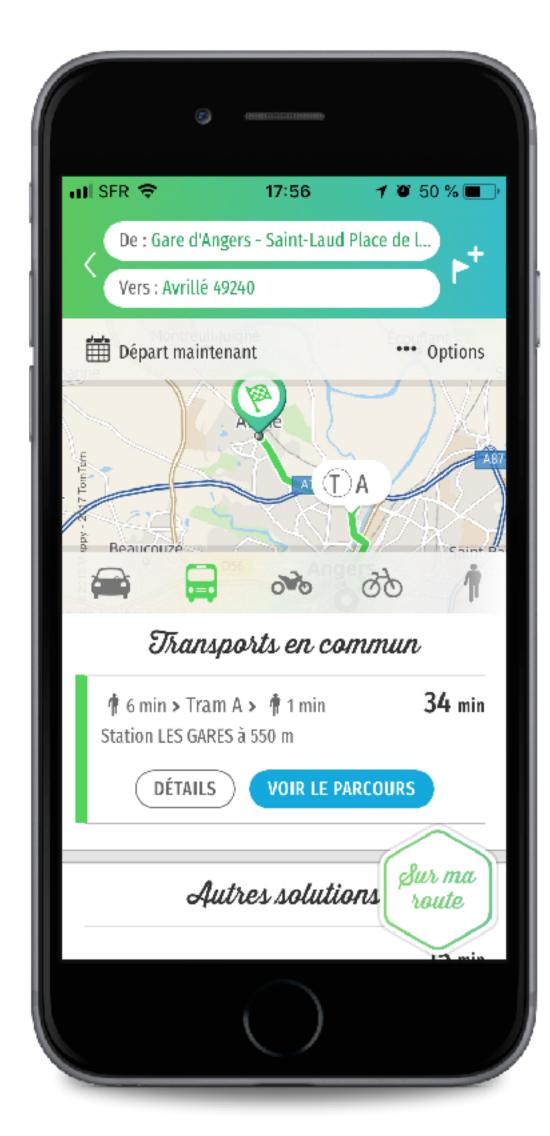
Présentation de la plateforme 1er août 2018



Un exemple: début 2018, le réseau de transport public Irigo à Angers n'est aujourd'hui pas diffusé sur les services de mobilité grand public (Mappy, Google Maps, Transit, etc).

Version du 1er août 2018 transport.**data.gouv**.*fr*

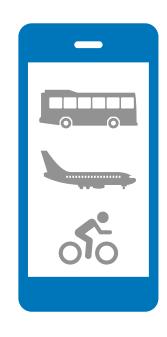
Depuis l'ouverture des données transport et la publication sur transport.data.gouv.fr...



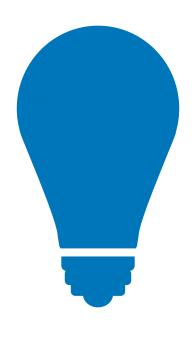
Depuis avril 2018, les horaires théoriques des prochains bus sont sur l'application Transit à Angers (mais aussi à Lorient, et dans l'agglomération bretonne de Fougères!)

Version du 1er août 2018 transport. **data.gouv.** *fr*

Pourquoi ouvrir les données mobilité?



Permettre aux usagers de connaître facilement l'offre de mobilité sur son smartphone pour réduire le frein à la mobilité, **partout en France** : horaires des prochains bus, arrêts à proximité...



Accélérer le développement des services de mobilité innovants grâce à la réutilisation des données par la société civile ou par des acteurs privés (ex : solutions de mobilité porte-à-porte, etc.).



Favoriser une **mobilité propre** plutôt que l'usage de la voiture individuelle en facilitant la **diffusion d'une information multimodale fiable**.

Une première étape déjà lancée :



l'ouverture de 100% des données statiques décrivant les réseaux de transports publics, pour que tous les Français bénéficient d'une information voyageur fiable sur leur smartphone.

1. L'ouverture des données

Qu'est-ce qu'une donnée ouverte

Sources: Etalab

Une "donnée ouverte" est une information mise à disposition du grand public, pouvant être librement récupérée, et réutilisable avec le moins de restrictions possibles. Elle répond à trois critères :

Technique

Donnée brute, non calculée, complète, exploitable de manière automatique, dans un format utilisable le plus ouvert possible (non propriétaire)

Juridique

Licence clarifiant les droits et les obligations, réutilisation la moins limitée possible

Économique

Peu ou pas de redevances limitant l'utilisation, tarification maximale au coût de mise à disposition.

L'accès aux données transport

Cadre règlementaire

Projet de Loi d'Orientation des Mobilités (2018)

Reprend les principes du règlement délégué (UE) n°2017/1926

Tous les modes de transports

mettent à disposition leurs données (statiques et temps réel) relatives à l'information voyageur sur une base non discriminatoire. 2

Etablissement d'un **Point d'Accès National** conforme aux

exigences du règlement pour recenser (entrepôt ou répertoire)

ces données.

3

Etablissement de **Points d'Accès Territoriaux** sur le modèle du PAN

par les régions et les métropoles.

Possibilité de se reposer sur le PAN en marque blanche.

4

Normes européennes (NeTEx, SIRI) et métadonnées harmonisées pour faciliter 'échange d'informations entre opérateurs et États membres.

5

Compensation possible des producteurs pour la mise à disposition (requêtes) des données possible si les coûts sont significatifs

6

Mise à jour et correction des données en temps utiles par les producteurs de données transport, sur signalement d'erreurs.

Données à diffuser

Tous les modes sont concernés par la mise à disposition de **données statiques comme dynamiques** à travers le PAN, selon des modalités différentes qui restent à définir.

En cours (données statiques) (données statiques) Temps Réel: \$2 2018

> Services réguliers de transport public de voyageurs (métro, bus, tram, etc)



Transport à la demande VLS, autopartage



Réseaux routiers, cyclables et piétons



Transport longue-distance (autocars de grandes lignes, ferroviaire, maritime, aérien)

2. Le Point d'Accès National

transport.data.gouv.fr

La plateforme de diffusion des données ouvertes de transport pour accélérer leur réutilisation, leur amélioration et leur mise en conformité.



La plateforme constitue le **Point d'Accès National (PAN)** sur laquelle les données transport utiles à l'information voyageur devront être mises à disposition (projet de Loi d'Orientation des Mobilités).

Le PAN: transport.data.gouv.fr

Le Point d'Accès National favorise la mise à disposition gratuite des données transport pour faciliter au maximum leur réutilisation et la relation directe entre producteurs et réutilisateurs, avec trois objectifs :

(1) l'ouverture des données et leur disponibilité sur une plateforme unique

(2) la **mise en qualité** des données

(outils de validation, module de discussion directe entre producteurs et réutilisateurs)

(3) la **mise en conformité** des données

(métadonnées, normes européennes, intéropérabilité)







Le PAN: transport.data.gouv.fr

Le PAN français constitue une extension de data.gouv.fr, plateforme multithématique des données publiques françaises opérée par Etalab, assurant une solution pérenne, opérationnelle et gratuite pour publier ses données.



MEILLEURES RÉUTILISATIONS



Le PAN: transport.data.gouv.fr

transport.data.gouv.fr "moissonne" l'ensemble des données de data.gouv.fr destinées à faire partie du PAN et intègre une série de modules spécifiques à la publication et à la réutilisation des données transport.

Aujourd'hui, la première étape consiste à recenser les données statiques décrivant les réseaux de transports réguliers de personnes.



Déploiement actuel

Producteurs

Autorités organisatrices de mobilité :

AOM référencées
 Fichier publié ou en cours de publication

 AOM rencontrées
 En attente d'accord

Autorités organisatrices régionales

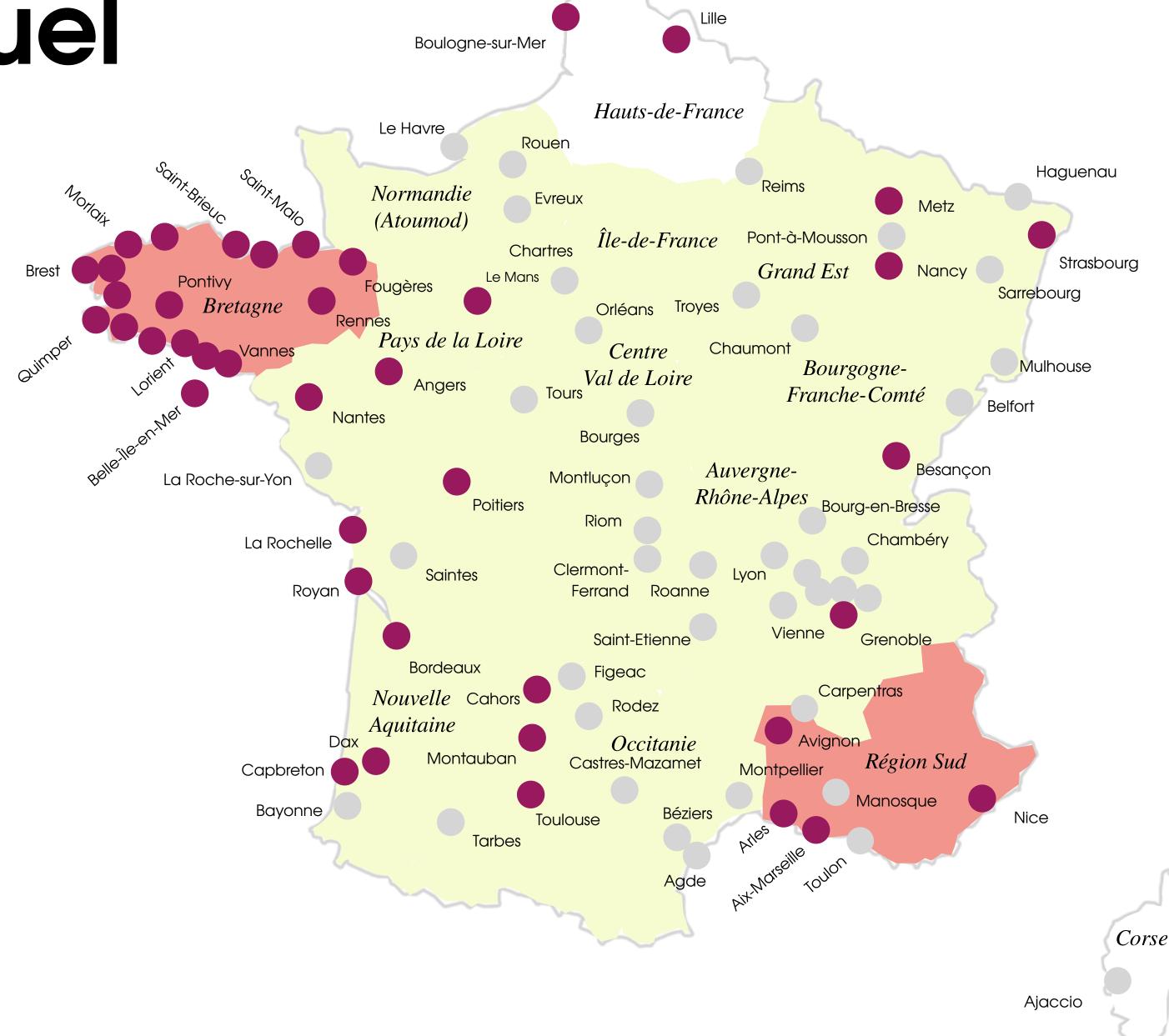
Régions impliquées
Fichiers en cours de publication

Régions en contact
Interlocuteurs informés

2

Transport ferroviaire national





transport.data.gouv.fr

Déploiement actuel

Réutilisateurs

8 **réutilisateurs** collaborent d'ores-et-déjà avec <u>transport.data.gouv.fr</u> pour déployer leurs services au bénéfice des usagers des AOM qui rejoignent l'initiative.

Participants à l'expérimentation

















En cours de discussion













Rejoindre la démarche

Les AOM qui s'engagent à publier dès maintenant les jeux de données statiques décrivant leurs réseaux de transport seront les premières à faire bénéficier leurs usagers de nouveaux services de mobilité connectés.

3 étapes:



B
Publication du
fichier au format
GTFS

C Implication directe de l'interlocuteur pertinent

Point juridique

2 types de licences recommandées pour l'ouverture des données statiques :

La licence ouverte / Open Licence (*Licence Etalab*)

Elle permet au réutilisateur de reproduire, redistribuer, modifier et exploiter à titre commercial sous deux conditions :

- Mentionner la source ;
- Indiquer la date de la dernière mise à jour.

L'Open Database License (*Licence ODbL*)

Elle permet au réutilisateur de reproduire, modifier, exploiter à titre commercial sous trois conditions :

- Mentionner la source ;
- Redistribuer les modifications sous des conditions de partage identiques;
- Maintenir ouvertes les bases de données redistribuées.

Point juridique

Conditions d'utilisation du Point d'Accès National

La réutilisation des informations disponibles sur transports.data.gouv.fr est soumise à la licence ODbL. Il est précisé que la clause de partage à l'identique figurant à l'article 4.4 concerne les informations de même nature, de même granularité, de même conditions temporelles et de même emprise géographique.

3 avantages à l'harmonisation juridique

- Une explicitation de la licence ODbL **adaptée aux transports** qui lève les freins à la réutilisation des données et au déploiement de services de mobilité dans les territoires.
 - Une **sécurité juridique** pour les producteurs comme pour les réutilisateurs
- Une logique de **commun numérique** (participation des réutilisateurs à la mise en qualité)

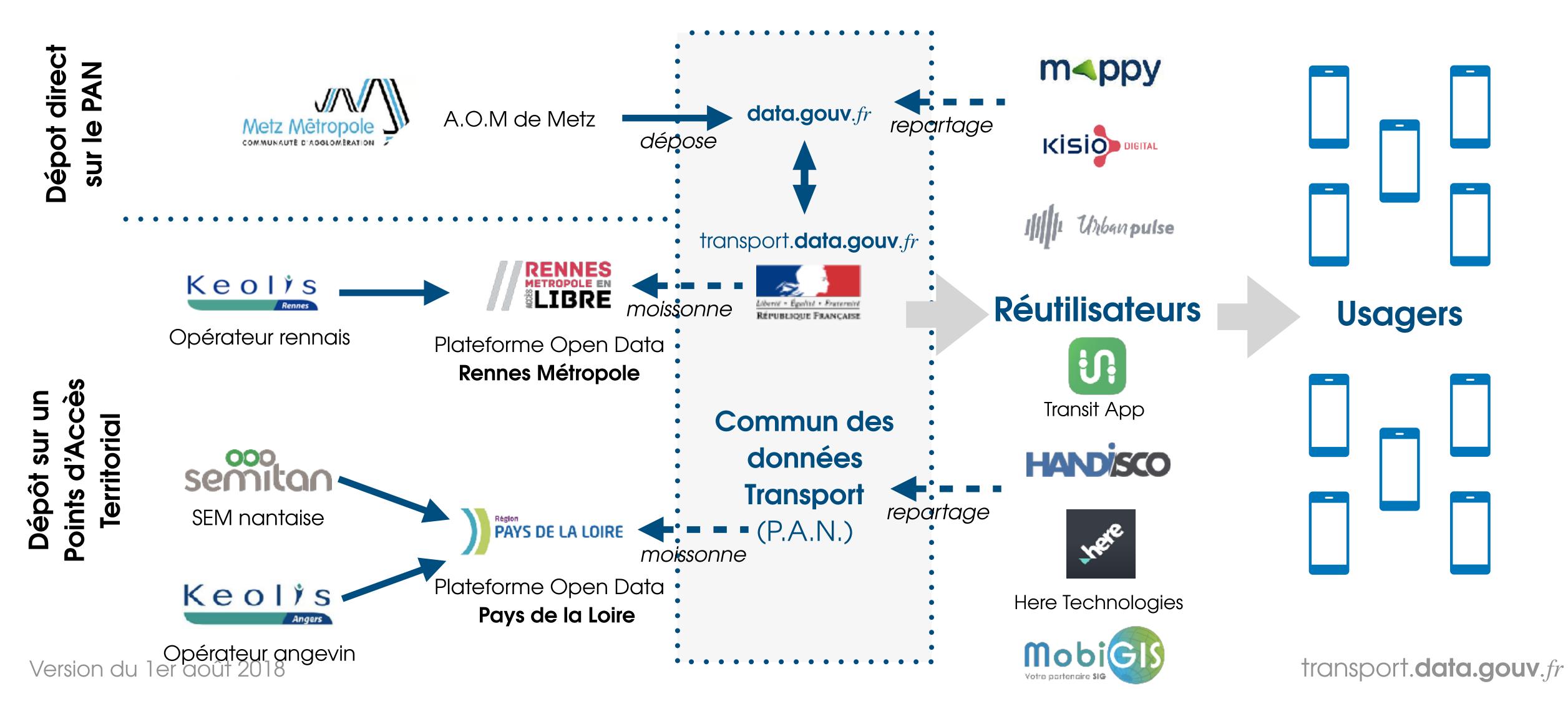
Point juridique

Exemple : l'Occitanie publie les données GTFS décrivant les réseaux interurbains de la Région

REPUBLICATION PAR LES REUTILISATEURS EXIGÉE	REPUBLICATION NON EXIGÉE	JUSTIFICATION
corrections des coordonnées et des noms des arrêts	présence de commerces à proximité des arrêts	nature de la donnée
ajustement des temps de correspondance	cheminement piéton des correspondances	granularité de la donnée
corrections des horaires théoriques planifiés	horaires temps réels	conditions temporelles de la donnée
génération d'un GTFS dérivé comprenant la navette privée vers l'aéroport	génération d'un GTFS dérivé comprenant les horaires du réseau frontalier	emprise géographique de la donnée

Publication du fichier GTFS

A la fois répertoire et entrepôt, transport. **data.gouv**. *fr* s'inclut dans tout type de stratégie locale en termes d'Open Data. Pour publier le fichier GTFS, passez par votre plateforme locale de données, ou à défaut, déposez votre fichier directement sur le PAN.



Normalisation : assurer l'interopérabilité

Des normes européennes assurant l'interopérabilité des données pour tous les États Membres :

NeTEx

SIRI

Données théoriques

Données temps réel

L'État s'assure de l'existence d'outils Open Source permettant de faciliter la conversion des données des anciens aux nouvelles normes. Le Point d'Accès National intègrera ces outils.

Un outil Open Source, amélioré par les travaux de la DGITM et d'IDF Mobilités :



D'ici la fin 2018, Chouette permettra :

- d'assurer la conversion des données existantes vers le format normalisé Netex ;
- de saisir les données, notamment les données supplémentaires demandées par les profils existants.

4. Rôle des régions

Rôle des régions et des métropoles

Des animateurs de la politique Open Data

Les **régions** et les **métropoles** sont les interlocuteurs les mieux placés pour animer la démarche d'ouverture des données et ainsi :

- Mobiliser les acteurs concernés par l'ouverture des données
- Accompagner ces acteurs dans la mise en qualité et la mise en conformité de leurs données, en se reposant par exemple sur les outils mis à disposition par le Point d'Accès National

Les Points d'Accès Territoriaux

Le projet de Loi d'Orientation des Mobilités prévoit la mise en place par chaque région et chaque métropole d'un **Point** d'Accès Territorial (PAT), qui :

- •donne accès aux données statiques et dynamiques des transports du territoire ;
- peut être commun entre région et métropole ;
- •peut se reposer sur le PAN, qui sera proposé en marque blanche gratuitement pour accompagner les autorités organisatrices.

Atelier organisé sur le sujet avec Régions de France (rentrée 2018)

5. Prochaines étapes

Roadmap - T3 2018

Objectifs T2

2/3

Objectif 1:

Travailler avec au moins 3 régions pilotes

41/50:

Objectif 2:

50 AOM pilotes

Objectif 3: 8/10:

De nouveaux services de mobilité dans 10 agglomérations au moins

En cours

Déclarations de réutilisation de la donnée

Convertisseur GTFS-NeTEx (en attente de l'intégration du logiciel du MTES)

Métadonnées

Prochains travaux

Moteur de recherche par AOM

Badges "qualité" pour les jeux de données

Objectifs d'ici le 30/9

Objectif 1:

Travailler avec au moins 5 régions pilotes

Objectif 2:

55 AOM référencées

Objectif 3:

De nouveaux services de mobilité dans 15 agglomérations au moins

Prochains RDV



Prochaines
Rencontres
Ouvertes

Poitiers – transport.data.gouv.fr – 2 octobre

Ateliers Thématiques Atelier Données Temps Réel – 20 septembre (Paris)
Atelier Données Vélos Libre-Service et Autopartage – 16 octobre (Paris)
Atelier Régions, PAT et SIM – à déterminer avec RDF
Atelier Transport longue distance – en fin d'année



Merci.

Pour contacter l'équipe : contact@transport.beta.gouv.fr

Code source de la plateforme : https://github.com/etalab/transport-site/